

**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025 SLOW
ID : 062-216204735-20251215-25_05_03-DE**DCM 25.05.03****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
15 décembre 2025****Date de convocation :**
8 décembre 2025**Objet :**

**Recrutement d'agents contractuels pour des raisons liées
au remplacement de fonctionnaires autorisés à exercer
leurs fonctions à temps partiel**

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – Mme Séverine GODART – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Vu l'avis du Comité Sociale Territorial en date du 27 novembre 2025 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025 SLOW
ID : 062-216204735-20251215-25_05_03-DE

DCM 25.05.03

Les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : - d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Article 2 : - d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Il est précisé que ce type de recrutement demeurera exceptionnel et ne sera utilisé que lorsque les nécessités de service l'exigeront et que l'indice de traitement de ces agents sera revalorisé automatiquement, dès l'évolution des textes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
18 déc. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.